



## Retour en france apres une situation irreguliere

Par **Cyril92**, le **20/07/2009** à **03:53**

Bonjour,

J aurais voulu savoir si ma copine qui sera certainement en situation irrégulière (après un refus de titre de séjour regroupement familiale) retourne au japon, dans combien de temps pourra t elle revenir en france après son arrivé au japon?

Peut elle revenir directement en france?

Aura t elle des problèmes à son retour en france?

Ps : il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Vu qu' il n y aura pas 1an de vie commune avec ma copine japonaise, on va lui refuser son titre de séjour donc elle risque de rester 6 mois en situation irrégulière. DONc au bout des 1 ans comment faire pour redemander un titre de séjour vu qu'elle aura très certainement reçu une OQTF. La prefecture pourra donc tres certainement lui refuser le titre de séjour pour regroupement familliale.  
est ce un problème de demander un titre de séjour alors qu'elle est en situation irrégulière?

Je vous en remercie par avance.

Très Cordialement

Cyril